

- [Texte fondateur du Collectif des Garrigues](#)

Source : <http://www.wikigarrigue.info/wakka.php?wiki=TexteFondateur>

## **Le Collectif des Garrigues : Construire autrement le territoire - Les garrigues, un territoire de coopération**

**Territoire d'action** : le territoire des garrigues. Cette entité géographique couvre une surface d'environ 340 000 ha à cheval sur les départements du Gard et de l'Hérault. Elle est délimitée par la vallée du Rhône à l'Est et la vallée de l'Hérault à l'Ouest entre les agglomérations de Sète, Montpellier, Nîmes, Alès et le Gard Rhodanien et s'étend sur plus de 250 communes. Avec une altitude variant de 100 à 300 mètres, elle constitue le palier central du gradin languedocien oriental, tourné sur la Méditerranée, et s'élevant au Nord vers les Cévennes. Ce territoire connaît une forte démographie et compte aujourd'hui environ 350 000 habitants (sans les villes portes) [voir la carte du territoire](#).

**Contexte** : il existe un espace des garrigues gardoises et héraultaises qui par son histoire, sa géographie, ses pratiques communes, ses caractéristiques physiques et historiques, a valeur de territoire. La garrigue a été façonnée par les activités de l'homme et évolue au gré des modifications d'usage par l'homme. Il en résulte un riche patrimoine historique, naturel et culturel. Actuellement deux grandes dynamiques en jeu s'observent : un abandon agricole et pastoral entraînant une fermeture des milieux et un phénomène d'étalement urbain. De nouveaux défis sont à relever comme la maîtrise de l'urbanisation, la gestion des mobilités, la préservation des patrimoines, la relance de nouvelles formes d'agriculture, le partage entre différents usages de la garrigue, la valorisation des paysages, la prise en compte des risques... De plus ce territoire est riche d'envies et d'initiatives mais souvent isolées et peu organisées. Il apparaît le besoin, d'une part, d'avoir un langage commun pour définir la garrigue, pour cerner les enjeux d'aujourd'hui et de demain et, d'autre part, de mettre en place une mise en relation et en cohérence des actions et des acteurs sur le terrain.

**Finalité de la démarche** : dans ce contexte, le Collectif des Garrigues a la volonté de contribuer au rapprochement des acteurs du territoire, de susciter la réflexion sur le futur des garrigues et d'en produire du contenu afin :

- de faciliter le dialogue autour des questions de gestion et d'aménagement du territoire,
- de participer à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des actions de gestion des garrigues, d'apporter une aide à la décision,
- d'accroître les échanges et les coopérations,
- de créer du bien commun à disposition des acteurs des garrigues,
- de favoriser et d'impulser les démarches innovantes pour l'avenir du territoire.

**Objectifs opérationnels** : pour ce faire, le Collectif des Garrigues souhaite orienter son action autour de trois grands axes :

- Construire un centre de ressources vivant sur le territoire des garrigues, dans lequel on trouvera, des ressources documentaires, des outils (de gestion, de valorisation, de participation, des outils pédagogique), des contacts et des références, des retours d'expériences et de pratiques, le référencement des projets du territoire...
- Proposer des analyses et formuler des propositions pour le territoire des garrigues, à travers l'approfondissement de deux entrées, « la garrigue au 21e siècle » (les grands enjeux de demain et comment les aborder) et « dans la garrigue on invente » (autour de l'innovation sociale et du mieux vivre en garrigue).
- Transmettre les connaissances et les expériences, former et accompagner les acteurs des garrigues, promouvoir les méthodes de dialogue et de coopération à l'échelle d'un territoire. En organisant et en participant entre autre à des journées d'échanges d'expériences, des cycles de formations techniques et méthodologiques, de l'accompagnement adapté aux projets des acteurs du territoire..

**Méthodes** : le Collectif des Garrigues appuie son action sur quelques principes forts et fédérateurs

- le dialogue au cœur du projet : dialogue entre territoires voisins, dialogue entre secteurs d'activités, dialogue entre groupes sociaux (collectivités locales, associations, entreprises...)
  - la coopération comme modèle d'organisation collective la mieux adaptée pour répondre à la complexité des enjeux
  - l'approche systémique, scientifique et objective des problématiques pour dépasser toute vision partielle et partisane
  - la mise en réseau considérée comme étape préalable à toute action pour améliorer son portage collectif et son efficacité future
  - la pédagogie pour tous afin d'améliorer la compréhension des enjeux et leur appropriation
  - faire du collectif des garrigues un laboratoire sur la participation et l'intelligence collective à l'échelle d'un territoire
- [Place du texte fondateur dans les statuts](#)

Source : article 11 « Texte fondateur » issu des statuts de l'Association Le Collectif des Garrigues adoptés lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2013 et modifié par le Bureau le 18 Avril 2017 (changement de l'article 7 : composition du bureau )

L'association, lors de sa création, s'est dotée d'un texte fondateur définissant l'éthique du réseau qu'elle anime. Ce document est annexé aux statuts.

Toutes les modifications du texte devront être approuvées par l'Assemblée Générale, sur proposition du bureau ou de deux tiers de ses membres, dans les conditions indiquées dans l'article 10.

- [Objet statutaire de l'association](#)

Source : article 2 « Objet » issu des statuts de l'Association Le Collectif des Garrigues adoptés lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2013 et modifié par le Bureau le 18 Avril 2017 (changement de l'article 7 : composition du bureau )

L'association a pour objet l'animation, la gestion, et la représentation d'un réseau d'acteurs sur le territoire des garrigues. Ce Collectif est constitué d'un réseau de contributeurs, d'un forum et de l'Association du Collectif des Garrigues. La finalité est de rassembler et de valoriser les expériences et les connaissances sur la garrigue, de contribuer au rapprochement des acteurs du territoire, et de susciter la réflexion sur le futur des garrigues, préservant et développant les spécificités de ce territoire, dans le respect des milieux et de sa vie citoyenne afin :

- ♣ de faciliter le dialogue autour des questions de gestion et d'aménagement du territoire,
- ♣ de participer à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des actions de gestion des garrigues, d'apporter une aide à la décision,
- ♣ d'accroître les échanges et les coopérations,
- ♣ de créer du bien commun à disposition des acteurs des garrigues et de tous,
- ♣ de favoriser et d'impulser les démarches innovantes pour l'avenir du territoire.

- [Gouvernance et financements selon le Wiki des Garrigues](#)

Source : <http://www.wikigarrigue.info/wakka.php?wiki=GouvernanceFinancements>

Gouvernance :

Le Collectif des Garrigues s'appuie sur une gouvernance partagée.

Choix des projets :

Le portage de projets par le Collectif des Garrigues se fait en plusieurs étapes :

- émergence : des **membres du réseau** imaginent un projet, si il est porté par plusieurs personnes, qu'il est en cohérence avec le texte fondateur du Collectif et qu'il produit du bien commun pour le territoire il peut alors être travaillé pour être présenté. Des listes de discussions et des espaces-projets sont disponibles sur le site internet pour les porteurs de projets

- première formalisation : le projet doit dans un premier temps être défini dans ses grands contours, finalités, objectifs...
- présentation au Forum d'automne : les **porteurs de projets** présentent leurs projets en séance plénière au **Forum**. Un débat s'ensuit avec les **participants du Forum** sur les contenus, la pertinence, l'appropriation collective.
- approfondissement du projet : enrichi par les débats du Forum, les porteurs de projets vont approfondir la faisabilité du projet (calendrier, moyens...)
- vote au Forum de début d'année : une liste de projets est proposée au vote pour intégration au programme d'action de l'année. Les projets peuvent alors soit être acceptés dans leur totalité, soit être acceptés avec demande de réajustements, soit remis à plus tard car pas assez mûrs.

#### L'animation des projets :

L'animation des projets est assurée par les **porteurs de projets**. L'**animateur salarié** du Collectif peut apporter une aide méthodologique, du conseil, du soutien à l'organisation logistique et à la communication et assure la cohérence d'ensemble entre les projets.

Le **Bureau de l'association** a la responsabilité de la gestion financière et logistique de l'animation salariée.

#### La représentation extérieure :

La représentation extérieure du Collectif des Garrigues peut être assurée par les **porteurs de projets**, par l'**animateur salarié**, par les membres du **Bureau** ou par **toute personne volontaire membre du Forum**.

#### Transparence sur la gestion :

- les éléments de gestion : compte de résultats, bilan, budget prévisionnel, plan de trésorerie prévisionnel et compte-rendus des discussions du Bureau sont mis en ligne sur le site <http://www.wikigarrigue.info>
- les décisions importantes entre les Forums doivent être transmises à la liste de discussion [discussion@wikigarrigue.info](mailto:discussion@wikigarrigue.info)
- le webzine fait état régulièrement de l'avancée des projets et des grandes décisions à l'ensemble des membres du Collectif grâce à la liste de diffusion [actualite@wikigarrigue.info](mailto:actualite@wikigarrigue.info)

#### Financements

Les financements permettent d'assurer l'animation salariée, les besoins en fonctionnement général ainsi que la communication et l'appui à la logistique des projets. Les recherches de financements peuvent être réalisées tant par l'animateur salarié, le Bureau de l'association que les porteurs de projets du Collectif.

- **Origine des ressources financières selon les statuts**

*Source : article 9 « Ressources » issu des statuts de l'Association Le Collectif des Garrigues adoptés lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2013 et modifié par le Bureau le 18 Avril 2017 (changement de l'article 7 : composition du bureau )*

Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations versées par les adhérents à l'association,
- la vente de produits et services,
- les subventions accordées par les organismes publics français et européens,
- les donations financières accordées par des mécènes,
- et toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

- **Le Forum selon le Wiki des Garrigues**

*Source : <http://www.wikigarrigue.info/wakka.php?wiki=Forum>*

Le Forum des Garrigues se réunit 2 fois par an. C'est un moment fort de la vie du Collectif des Garrigues. Espace de débat et d'orientations, on y valide les plans d'actions et les axes stratégiques. C'est un lieu de discussion entre acteurs du territoire venant d'horizons différents. Y participent les membres du réseau et des structures associées.

- **Les Assemblées Générales : caractéristiques et fonctions**

*Source : article 6 « Assemblées Générales » issu des statuts de l'Association Le Collectif des Garrigues adoptés lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2013 et modifié par le Bureau le 18 Avril 2017 (changement de l'article 7 : composition du bureau )*

#### **ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. Elle se réunit au moins une fois par an afin de fixer le montant de la cotisation, voter le budget, d'approuver les comptes et le rapport moral de l'association. Elle pourvoit à la nomination ou au remplacement des membres du bureau.

La convocation doit être adressée par voie électronique ou par défaut par courrier 15 jours avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale.

Les résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés.

Le vote par procuration est autorisé mais nul membre ne peut détenir plus de deux mandats.

#### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

À la demande du président, ou à la demande de plus de la moitié des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents.

- **Le Bureau : caractéristiques et fonctions**

*Source : article 7 « Le bureau » issu des statuts de l'Association Le Collectif des Garrigues adoptés lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2013 et modifié par le Bureau le 18 Avril 2017 (changement de l'article 7 : composition du bureau )*

#### **Composition**

L'assemblée générale peut élire parmi ses membres majeurs, jusqu'à 8 personnes siégeant au bureau dont :

- Un(e) Président(e)
- Un(e) trésorier(e)
- Et éventuellement vice-président(e.s) et secrétaire(s)

Les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables. Le bureau est élu pour une durée de 1 an. Ces membres sont rééligibles.

#### **Rôle**

Le bureau assure la gestion de « l'association Le Collectif des Garrigues ».

Il est garant de la pérennité, du bon fonctionnement et de l'éthique du Collectif des Garrigues, il a en charge la gestion financière et la représentation au sein des différentes instances publiques et privées.

- **Conditions de modifications des statuts de l'association**

*Source : article 10 « Modification des statuts » issu des statuts de l'Association Le Collectif des Garrigues adoptés lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2013 et modifié par le Bureau le 18 Avril 2017 (changement de l'article 7 : composition du bureau )*

Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du président ou de deux tiers des membres de l'Association, présents à l'Assemblée Générale Ordinaire ou représentés.